

# AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

# Montréal



## ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT 2014-21

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant :

- Règlement 2014-21 - *Règlement modifiant le Règlement sur les promotions commerciales (2003-11),*

a été adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 2 février 2015.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et qu'il est disponible pour consultation sur le site internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/plateau](http://ville.montreal.qc.ca/plateau) ou au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 5 février 2015

Le secrétaire d'arrondissement,  
M<sup>c</sup> Claude Groulx